



MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Conformément à l'article 956 du code municipal, avis public est donné à l'effet que la séance au cours de laquelle le budget pour l'exercice financier 2026 et le Programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027 seront adoptés se tiendra le **vendredi 30 janvier 2026 à 13 h 30.**

Les citoyennes et citoyens sont invités à assister à cette séance, au cours de laquelle les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget et le Programme triennal d'immobilisations.

DONNÉ À CHERTSEY CE 19^e JOUR DU MOIS DE JANVIER 2026.

Marc-André Plante
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Marc-André Plante, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Chertsey, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Municipalité et en avoir affiché une copie à l'endroit désigné par le conseil, le 19^e jour du mois de janvier 2026, entre 9 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 19^e jour du mois de janvier 2026.

Marc-André Plante
Directeur général et greffier-trésorier